Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260206-DELIB2026021-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/021 **Séance du 06 février 2026** Feuillet *n°33*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le six février, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, M. COADIC, Mme SECHE, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme ROUYEZ, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD.

Représentés : Mme DE BEAUCORPS (représentée par Mme SECHE), M. HERTEL (représenté par M. GAZENGEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE).

Absents : M. LEVERGNEUX, M. DA SILVA, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. COADIC

Objet : 4.1 : Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T
Création d'emplois statutaires et mise à jour du tableau des effectifs

Madame GRÉGOIRE informe le Conseil municipal que compte tenu des propositions d'avancement de grade de certains agents de la collectivité, et ceci conformément aux lignes directrices de gestion définie par la collectivité approuvées par un arrêté du Maire du 31 mai 2021, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- Création d'un poste de Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine ppal 2ème classe à temps complet.

En conséquence, il sera proposé, lors d'un prochain Comité Social Territorial de supprimer les postes initialement occupés par chacun des agents concernés par ces avancements de grade, dès lors qu'ils auront pu être nommés sur leurs nouveaux grades. Il conviendra également de mettre à jour le tableau des effectifs au regard de ces créations et suppressions de postes.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé,

- **APPROUVE** à l'unanimité la création :

  - d'un poste de Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.
  - d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.
  - d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet.

- **PRÉCISE** que le tableau des effectifs tenant compte des éléments indiqués ci-dessus sera mis à jour.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 06 février 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL

Le secrétaire de séance,
Xavier COADIC